

Compte rendu de la rencontre avec les requérants et le promoteur 6211-09-032
**sur le projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une
ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

Lieu : Centre culturel Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Date et heure : le 17 décembre 2013, à 13 h 30

Participants

Requérants

MM. Luc, Michel et Sylvain Martel

Hydro-Québec TransÉnergie

M^{me} Julie Drouin

Chef de projet-Lignes

M. Louis Grenier

Ingénieur de projet-Lignes

M. René Marquis, *ing. for.*

Conseiller-Expertise immob.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M^{me} Anne-Marie Parent

*Commissaire responsable de
l'enquête et de la médiation*

M. Yvon Deshaies

Analyste

1. Mot de bienvenue

Ouverture de la réunion à 13 h 40 par la commissaire et mot de bienvenue.

2. Retour sur la réunion du 13 décembre entre le porte-parole des requérants et le promoteur

La commissaire invite les représentants d'Hydro-Québec à présenter un résumé de leur dernière rencontre avec M. Luc Martel. Ce dernier avait précédemment informé le BAPE qu'il souhaitait rencontrer directement le promoteur pour obtenir des précisions sur les points suivants :

- la compensation monétaire qui pourrait être versée pour le passage de la ligne sur les lots n^{os} 4 009 692, 4 009 691 et 4 009 690;
- la compensation monétaire qui pourrait être versée pour des besoins spécifiques tels que l'aménagement d'une haie brise-vent sur le lot 4 009 692;
- l'objet de la servitude qui serait prise par Hydro-Québec;
- le pouvoir d'accorder ou de refuser un droit de passage dans l'emprise de la ligne pour les véhicules tout-terrain ou d'autres utilisateurs;
- la possibilité pour Hydro-Québec de couper des arbres hors de l'emprise;
- la possibilité pour les propriétaires des lots qui seraient déboisés de récupérer le bois;
- la possibilité d'accorder ou non un droit de passage pour l'installation d'une conduite de gaz.

M. Marquis présente alors le document «Les propositions d'engagements du promoteur» qui reprend chacune des demandes du requérant et les propositions ou commentaires donnés lors

de cette rencontre. M. Marquis en distribue une copie à chacun des participants et en fait la lecture. Quelques éléments sont discutés et les requérants se disent satisfaits du document. Il est néanmoins convenu que celui-ci sera révisé pour y apporter des corrections mineures.

3. Examen de la proposition d'indemnité du promoteur et de la lettre de retrait de la demande d'audience publique des requérants

M. Marquis décrit brièvement les grandes lignes de la proposition d'indemnité selon l'«Entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier» entre Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles. Il faut dire que cette proposition d'indemnité avait déjà été transmise au BAPE la veille puis, avait été transférée aux requérants pour qu'ils puissent y accorder l'attention voulue. Des précisions sont demandées au promoteur et il est convenu d'ajouter sur place une clause à la proposition d'indemnité pour permettre une modification de certains montants une fois que seront réalisées les études de marché (valeur du fonds de terre et du bois sur pied) ou advenant que certains travaux soient effectués au-delà du délai spécifié à ladite entente, et ce, dans la mesure où les montants révisés seraient supérieurs à ceux actuellement prévus.

Pour sa part, la commissaire obtient le consentement des requérants à retirer leur demande d'audience publique et leur lit le modèle de lettre qui leur est proposé.

4. Récapitulation

La proposition d'indemnité et les documents qui l'accompagnent, en l'occurrence l'option de servitude ainsi que la convention d'accès à l'emprise et la signature d'option, sont signés par les parties concernées. La lettre d'acceptation des requérants de retirer leur demande d'audience publique est également signée. Cette dernière ne sera toutefois transmise au ministre que lorsque le BAPE aura reçu d'Hydro-Québec son document révisé des engagements que l'entreprise entend prendre envers les requérants, tel que demandé par la commissaire, et que ceux-ci auront signifié leur satisfaction.

La commissaire décrit la façon dont le dossier devrait cheminer, au BAPE et au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au cours des prochaines semaines. Elle invite les représentants d'Hydro-Québec à décrire aussi la suite des événements au sein de l'entreprise pour la réalisation éventuelle du projet. Elle souhaite par ailleurs aux parties que les prochaines étapes puissent se dérouler normalement.

5. Clôture

La réunion prend fin à 15 h 30.

Compte rendu fait le 19 décembre 2013	Préparé par :	Yvon Deshaies
	Validé par :	Anne-Marie Parent